



**CE DOCUMENT, ÉLABORÉ PAR
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE MARNE ET GONDOIRE,** vous permettra

de prendre les mesures nécessaires afin
de vous prémunir contre les phénomènes
de délinquance.

**IL VOUS RAPPELLERA
LES GESTES ESSENTIELS**

pour améliorer votre protection
tout en réduisant les risques encourus.

**DANS TOUS LES CAS,
IL S'AGIT DE PRENDRE
DES MESURES PRÉVENTIVES
POUR DISSUADER ET RETARDER
L'ACTION DES MALFAITEURS**

Les forces de Polices et de Gendarmerie
restent à votre écoute.

LES NUMÉROS À CONNAITRE EN CAS D'URGENCE !

**POLICE
MUNICIPALE**

17

POLICE NATIONALE :

Pour signaler une infraction qui
nécessite l'intervention immédiate
de la police.

17

GENDARMERIE NATIONALE :

Pour signaler une infraction qui
nécessite l'intervention immédiate
de la gendarmerie.

18

POMPIERS :

Pour signaler une situation de péril
ou un accident concernant des
biens ou des personnes et obtenir
leurs interventions rapide.

15

**SAMU (SERVICE D'AIDE
MÉDICALE URGENT) :**

Pour obtenir l'intervention d'une
équipe médicale lors d'une situation
de détresse vitale, ainsi que pour
être redirigée vers un organisme
de permanence de soin.

114

**NUMÉRO D'URGENCE POUR
LES PERSONNES SOURDES
ET MALENTENDANTES :**

Si vous êtes victimes ou témoins
d'une situation d'urgence qui
nécessite l'intervention des services
de secours.

©Conception graphique : Marne et Gondoire Agglo - 2020

VOTRE AGGLOMÉRATION VOUS INFORME

MARNE et GONDOIRE

communauté d'agglomération



ARTS & LETTRÉS | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE



PRÉVENIR

SOYEZ ATTENTIF À VOTRE ENVIRONNEMENT

- **Soyez vigilant** à l'ouverture et la fermeture de votre établissement.
- **Repérez** les comportements suspects (personnes ou véhicules) et **alertez les forces de l'ordre**.
- **Évitez les habitudes et la routine**, en modifiant les horaires et les itinéraires empruntés lors de vos dépôts de fonds.
- **Sécurisez vos locaux** grâce à des installations techniques comme un rideau métallique, un éclairage extérieur, une alarme, un système de vidéo protection, etc.
- **Aménagez votre espace de vente** en évitant de positionner votre caisse trop près de la sortie, en implantant vos marchandises de valeur sous votre vigilance, etc.
- **Sensibilisez** votre personnel aux mesures de prévention.



RÉAGIR

NE METTEZ JAMAIS EN PÉRIL VOTRE VIE POUR DÉFENDRE VOTRE COMMERCE

- **Ne prenez pas de risque !** Composez le **17** si vous constatez un comportement suspect aux abords ou dans votre commerce.
- **Conservez votre calme** : n'adoptez pas une attitude disproportionnée face à l'infraction dont vous pourriez être victime, **ne vous opposez pas physiquement** à l'agresseur.
- **Pensez à mémoriser le signalement** de l'agresseur (corpulence, vêtements, signes distinctifs, etc.), **la direction** et **le moyen de fuite** (couleur, marque, modèle du véhicule, plaque d'immatriculation, etc.).



LES BONS RÉFLEXES

ESSAYEZ DE CONSERVER VOTRE CALME ET VOTRE SANG-FROID

- **Composez le 17** le plus rapidement possible en vous identifiant.
- **Indiquez** clairement l'objet de votre appel.
- **Ne raccrochez pas** et répondez calmement aux précisions demandées par votre interlocuteur :
 - **Qui suis-je?**
 - **Où suis-je?**
 - **Pourquoi j'appelle ?**
- **Demandez aux témoins de rester** sur place, ou relevez leurs coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone).
- **Fermez votre commerce** tout en préservant les traces et indices. Cela reste indispensable pour les besoins de l'enquête.
- **Ne touchez pas aux objets** abandonnés ou manipulés par les malfaiteurs.